ARRONDISSEMENT DE DOUAI

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR L'INTERDICTION DE STATIONNER ET SUR LA RESTRICTION DE CIRCULATION DANS LA RUE DES ACACIAS

Arrêté de Police n° 70/2026 (ST) du 14 octobre 2026

Le Maire de la Commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la route,
Vu la demande écrite formulée par la société SADE
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière et piétonne lors de la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement dans la rue des ACACIAS.

ARRETE

Article 1 ***A compter du lundi 26 octobre 2026 et pour une durée de 21 jours,*** *des travaux sur le réseau d'assainissement dans la rue des Acacias y seront réalisés pour le compte de Douaisis Agglo.*

Article 2 *Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée et le stationnement supprimé selon les besoins du chantier.*

Article 3 *La société SADE CGTH domiciliée rue Victor Hugo 59287 Guesnain exécutera les travaux et se chargera de la mise en place du balisage du chantier et de la signalisation réglementaire.*

Article 4 *La société Sade,*
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de Police de DOUAI,
Monsieur le Commissaire de Police de Sin le Noble sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN
14 octobre 2026

Le Maire,

Maryline LUCAS

COMMUNE DE GUESNAIN
59

Tous les courriers sont à adresser à Madame le Maire
B.P. 29 • 59287 GUESNAIN
Tél. : 03 27 99 13 73 • Fax : 03 27 99 13 77
http://www.ville-guesnain.fr